

ACTION URGENTE

OÙ EST MUHAMMAD AL MAQALIH ?

Amnesty International croit maintenant savoir que le journaliste yéménite Muhammad al Maqalih est détenu dans une prison dirigée par le ministère de la Défense, bien que les autorités refusent toujours de divulguer toute information le concernant.

Muhammad al Maqalih a été enlevé le 17 septembre par des hommes en civil. Il semble que ses ravisseurs étaient des membres des forces de sécurité. Dans un premier temps, on pensait qu'il était détenu à la prison de la Sécurité politique, à Sanaa, qui dépend de l'organe central de la Sécurité politique. L'ONG Marsad (Observatoire yéménite des droits humains) a demandé au procureur général d'indiquer où se trouvait Muhammad al Maqalih et de faire le nécessaire pour qu'il soit libéré s'il n'était pas inculpé. Ce responsable a écrit au président de l'organe central de la Sécurité politique et, au cours des dix derniers jours, il a informé la famille de Muhammad al Maqalih que cette instance avait nié le détenir.

Amnesty International a appris par des sources au Yémen que celles-ci pensaient que Muhammad al Maqalih était incarcéré à la prison d'al Qala, à Sanaa. Le 21 octobre, l'organisation a écrit au ministère yéménite de la Défense en demandant où cet homme était détenu, en faisant part de sa crainte qu'il n'ait été victime d'une disparition forcée et en se déclarant préoccupée par sa détention au secret depuis son arrestation plus d'un mois avant, une situation qui l'exposait au risque d'être torturé ou soumis à d'autres mauvais traitements.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- engagez les autorités à révéler publiquement le lieu de détention de Muhammad al Maqalih et à le libérer immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- exhortez-les à veiller à ce qu'il soit protégé contre la torture et les autres formes de mauvais traitements, et à ce qu'il lui soit permis sans délai et régulièrement de consulter l'avocat de son choix, d'entrer en contact avec ses proches et de recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 3 DÉCEMBRE 2009 À :

Président de la République :

'Ali 'Abdullah Saleh
Office of the President of the Republic
of Yemen
Sana'a
République du Yémen
Fax : +967 1 274147

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Ministre de la Défense :

Major General Muhammad Nasser
Ahmed 'Ali
Ministry of Defence
Sana'a
République du Yémen

Fax : +9671252378
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre des Droits humains :
Houda 'Ali 'Abdullatif al-Baan
Ministry for Human Rights
Sana'a

République du Yémen
Fax : +967 1 444833
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Madame la Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 246/09 (MDE 31/011/2009, 18 septembre). Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE31/011/2009/fr> et <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE31/013/2009/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

OÙ EST MUHAMMAD AL MAQALIH ?

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au Yémen, les personnes qui critiquent l'État sont fréquemment arrêtées, détenues, enlevées et battues.

La région de Saada, dont les habitants sont majoritairement des membres de la minorité chiite zāidite du pays, a connu plusieurs périodes de conflits ces dernières années. Un certain nombre d'affrontements armés ont eu lieu entre les forces de sécurité gouvernementales et les disciples d'Hussein al Huthi, dignitaire zāidite tué en 2004. La dernière vague de violence a commencé à la mi-août, lorsque cette province a été placée de fait en état d'urgence. Les forces gouvernementales ont mené une série d'attaques, notamment des bombardements de villages et de villes, vraisemblablement afin d'éliminer les sympathisants d'Hussein al Huthi.

Le droit international humanitaire interdit expressément les attaques visant directement des civils, ainsi que les attaques aveugles et disproportionnées. Les autorités yéménites et les partisans armés d'Hussein al Huthi sont légalement tenus de respecter ces dispositions et doivent veiller à ce que leurs forces s'abstiennent de mener ce type d'attaques illégales.

Amnesty International a demandé au gouvernement du Yémen d'enquêter de manière exhaustive et dans les meilleurs délais sur toutes les allégations faisant état de graves violations commises par ses forces, notamment d'un raid aérien, le 16 septembre, sur le village d'Adi, à proximité de Harf Sufyan, dans la province d'Amran (située près de celle de Saada), qui aurait tué environ 80 civils.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le communiqué de presse d'Amnesty International du 17 septembre 2009 intitulé *Yémen. L'Arabie saoudite doit aider les personnes fuyant les affrontements faisant rage dans la région de Saada* (<http://www.amnesty.org/fr/for-media/press-releases/yemen-saudi-arabia-must-assist-refugees-fleeing-sa%E2%80%99da-fighting-20090917>).

Action complémentaire sur l'AU 246/09, MDE 31/015/2009, 22 octobre 2009

